

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2015**

PRESENTS : DROIN Anne ; MEJEAN Henri ; BONY Catherine ; SEUX Vincent ; THIERS Kenza ; DURIEU Antonin ; FORISSIER Jean-Isidore ; EPALLE Daniel ; SOUVIGNET Muriel ; CHORAIN Claudie ; DEFOURS Roger ; EPALLE François ; MOUNIER Catherine ; DOURRET Josselin.

ABSENTE EXCUSEE : DALMAS Martine.

SECRETAIRE : SOUVIGNET Muriel.

Une procuration a été donnée :

- De DALMAS Martine à DROIN Anne.

MAISON MEDICALE :

Madame le Maire et Mme Thiers Kenza se sont retirées de la salle au moment de la présentation des débats et n'ont pas participé au vote.

Monsieur Méjean Henri, 1er adjoint ayant reçu délégation de Madame Le Maire par arrêté en date du 28-08-2014 pour la suppléer dans le dossier « Maison Médicale » a présenté le dossier.

L'acquisition des différentes parcelles à Epora approuvée le 13.03.2014 et le 06.07.2015 doit être modifiée du fait d'un changement de numéro de parcelles, à savoir :

- La parcelle AB 539-b (correspondant à l'assiette de la voirie d'une surface de 1083 m²) devient la parcelle AB 550.

- La parcelle AB 549 (correspondant à l'assiette foncière de la Maison Médicale + lot copropriété) devient la parcelle AB 555.

Ces modifications ont été approuvées à 12 voix pour.

FINANCES :

Tarifs communaux 2016 :

Tous les tarifs restent inchangés par rapport à l'année dernière sauf :

Marché couvert :

- 1 m linéaire = 2,50 €
- 2 m linéaire = 5 €

Concessions cimetière :

- Temporaire 15 ans le m² = 50 €
- Trentenaires le m² = 90 €
- Cinquantenaires le m² = 145 €
- Colombarium : case pour 4 urnes : 15 ans = 300 € et 30 ans = 500 €

Délibération approuvée à 15 voix pour.

Tarifs travaux eau 2016 :

- Prix de fourniture de compteur : 34 € HT
- Main d'oeuvre : 20,80 HT de l'heure pour un employé
- Pelleteuse : 50 € de l'heure
- Fournitures diverses : propres à chaque intervention (sur justificatifs)

Délibération approuvée à 15 voix pour.

Tarifs assainissement 2016 :

- Main d'oeuvre : 20,80 € HT de l'heure pour un employé
- Pelleteuse : 50 € HT de l'heure
- Fournitures diverses : propres à chaque intervention (sur justificatifs)

Délibération approuvée à 15 voix pour.

Tarifs spectacles :

Un nouveau tarif (catégorie D) est mis en place pour les groupes de 12 personnes et plus, d'un montant de 5 € par personne, applicable au 1er janvier 2016.

Délibération approuvée à 15 voix pour.

Versement acompte Subvention OGEC 2016 :

Un acompte, sur la subvention 2016, de 15 000 € sera versé à l'OGEC en janvier 2016, afin de permettre à l'association de faire face aux règlements les plus urgents.

Délibération approuvée à 15 voix pour.

Mandatement des dépenses d'investissement avant l'approbation du Budget primitif 2016 :

Afin de permettre le règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 (voté fin mars 2016), le Conseil Municipal autorise le paiement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Délibération approuvée à 15 voix pour.

Suppression du budget CCAS :

Pour les communes de moins de 1500 habitants, la loi nous autorise à dissoudre notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le conseil municipal se pose des questions sur la tenu du « secret » si le CCAS était dissout ainsi que le travail que cela implique de changer de méthode, qui par ailleurs fonctionne bien. Après réflexion, le Conseil Municipal ne souhaite pas supprimer le budget CCAS. Celui-ci fonctionnera donc comme auparavant.

Modification de la nomenclature budget annexe chaufferie bois :

Suite à un courrier du trésorier de Bourg-Argental, le budget annexe de la chaufferie bois doit être géré avec la nomenclature M4 au lieu de M14.

Cette modification est approuvée à 15 voix pour.

AFFAIRES GENERALES :

Convention pluriannuelle de pâturage GAEC de chaussitre :

La délibération en date du 29.10.2015 approuvait la convention de pâturage avec le GAEC de Chaussitre. Puisque celui-ci change d'entité juridique et devient « EARL de chaussitre », le conseil municipal approuve cette modification.

Délibération approuvée à 15 voix pour.

Contrat enfance – jeunesse :

Le contrat enfance – jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

Ce contrat (d'une durée de 4 ans), géré par la communauté de commune, nous permet de développer des services et des équipements nouveaux pour l'accueil des enfants et aux jeunes.

Le conseil municipal approuve la reconduction de ce contrat à 15 voix pour.

Contrat fourniture bois avec l'entreprise Chorain :

Le contrat avec l'entreprise Chorain pour l'achat de plaquettes est arrivé à échéance. Pour cela, Madame Le Maire, propose de reconduire la prestation de fourniture de plaquettes humides seulement, pour un prix à 12 € le MAP HT.

Délibération approuvée à 14 voix pour et 1 abstention.

Bureau de Poste de Marlhes :

Suite à une réunion du 22 Avril 2015, où la Poste nous a exposé la diminution du nombre d'heure d'ouverture du fait de la baisse de la fréquentation de la Poste, celle-ci nous a proposé de mettre en place soit une agence postale communale soit un Relais Poste chez un commerçant.

Après diverses discussions, il en ressort que le Conseil Municipal désapprouve la fermeture de la poste ; mais devant le manque de service rendu à la population, le Conseil Municipal se retrouve contraint et forcé de réfléchir aux solutions proposées par la Poste.

Le conseil municipal donne l'accord de transformer le bureau de Poste soit en Relais Poste Commerçant ou en Agence Postale Communale. La décision définitive sera prise au Conseil Municipal de Janvier 2016.

Délibération approuvée à 15 voix pour.

Crédit Agricole :

Afin de pouvoir se développer, le Crédit Agricole est intéressé par le local communal de la place (local de la Poste) afin d'y installer un distributeur de billet ainsi que de créer un point de vente. Ce point de vente sera ouvert cinq demi-journées par semaine au public. Ce local est accessible aux handicapés et est plus approprié pour l'installation d'un distributeur de billet.

Le montant global des travaux engagé par le Crédit Agricole est de 100 000 € et demande à la commune (du fait du bâtiment communal) une participation aux travaux de 25 % du montant avec un maximum de 25 000 €.

Délibération approuvée à 14 voix pour et 1 abstention.

Convention SIEL : interconnexion des chaufferies bois :

Pour connecter les deux chaufferies bois et permettre une redistribution de la chaleur, nous devons transférer les compétences de la commune au SIEL.

Le SIEL sera donc chargé des études et de la réalisation des travaux, il sera propriétaire de la chaufferie pendant 20 ans et en assurera le fonctionnement. La commune reversera un loyer pendant 20 ans.

Une convention sera étudiée pour fixer les modalités entre le SIEL et la Commune.

Délibération approuvée à 14 voix pour et 1 contre.

Intercommunalité :

Le préfet a présenté le projet de modification de l'intercommunalité de la Loire, il propose :

- Extension du périmètre de la communauté d'agglomération de St Etienne Métropole aux 8 communes de l'ancien canton de St Genest Malifaux.

- Le rattachement de 8 communes de la communauté de communes des monts du Pilat à la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay.

La commune de Marlhes a jusqu'au 16 décembre 2015 pour donner son avis sur le projet.

Madame Le Maire fait part qu'il est important que les 16 communes de la Communauté des Communes des Monts du Pilat restent ensemble afin de continuer les projets initiés depuis le début du mandat (tourisme, conforter la Maison du Tourisme, THD....)

Elle précise que nous ne sommes pas hostiles à une extension qui tiendra compte de notre ruralité et de projets nécessaires pour la faire vivre, et de plus, à ce jour, nous nous interrogeons sur le devenir des 3 élus communautaires qui ont été élus par la population pour 6 ans.

Donc, Madame le Maire propose d'émettre un avis défavorable au SDCI du Préfet de la Loire et au SDCI du préfet de l'Ardèche.

Le conseil municipal approuve les avis défavorables à 10 voix pour et 4 abstentions.

DIVERS :

Compte-rendu finances :

L'objectif de cette réunion était de faire un point sur les montants disponibles en investissement et de lister les projets en cours et futurs.

Date des Voeux : 8 Janvier 2016 à 19 h 00.